



Accès à ma propriété louée

Par **Tonka**, le **27/02/2012** à **20:16**

Bonjour,

J'ai loué un terrain avec petit chalet de rangement.

Je suis mis en demeure par mon locataire d'effectuer des travaux de réfection (réparation de toiture), mais je n'ai pas accès à mon terrain, le cadenas de clôture et serrure de porte ont été changés. Le locataire ne viens que de temps à autre pour profiter du terrain.

Lorsque je demande un double des clés pour pouvoir faire venir un professionnel pour le devis des travaux, le locataire me répond qu'il n'en est pas question.

Est-ce bien légal? Suis-je tenu d'organiser un rendez-vous avec locataire et le professionnel (ce qui est une gageure)? Et ensuite comment puis-je assurer l'accès au réparateur?

Par **cocotte1003**, le **28/02/2012** à **00:02**

Bonjour, effectivement le locataire peut très bien refuser l'accès s'il n'est pas présent mais lui doit vous laisser accéder à votre bien pour y faire les travaux nécessaires (il doit y avoir une clause dans le bail). Envoyez lui une LRAR en vous proposant plusieurs dates et en lui précisant que sans réponse de sa part sur une date sous huitaine, vous ne serez pas dans l'obligation d'effectuer les travaux qu'il demande puisqu'il vous refuse l'accès au terrain, cordialement